



**DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE NEGOCE OU DE COURTAGE DE  
DECHETS**

(article R 541-54 et suivants du code de l'environnement – Arrêté ministériel du 9 septembre 1998)

<input type="checkbox"/> 1ère demande	<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Demande d'extension
<input type="checkbox"/> Déchets dangereux		<input type="checkbox"/> Déchets non dangereux
<input type="checkbox"/> Négoce		<input type="checkbox"/> Courtage

<p><b>1 - Entreprise</b></p> <p>Raison sociale ou la dénomination sociale de l'entreprise : ..... ..... Adresse du siège social : ..... ..... Téléphone : .....adresse électronique : .....</p> <p>N° Siret : .....(joindre un extrait de K'bis de moins de 3 mois)</p>
<p><b>2 – Préciser le nom et les coordonnées de la personne à contacter en cas d'accident ou d'incident</b></p> <p>Nom : ..... Prénom : ..... Qualité : ..... Téléphone : .....adresse électronique : .....</p>

Nombre exact et immatriculation des véhicules au transport de déchets :  
.....  
joindre la photocopie de la carte grise de chaque véhicule (remorques comprises)

Je m'engage à :

- orienter les déchets vers des entreprises de transport par routes déclarées ou autorisées au titre du décret n° 98-679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets
- traiter ou faire traiter les déchets dans des installations conforme à la loi du 19 juillet 1976 modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Nom et prénom du responsable légal de l'entreprise ou de son représentant : .....

A.....Date..... Signature et cachet de l'entreprise

Le dossier de déclaration sera adressé :  
à la préfecture de la région Guadeloupe - Bureau de la coordination interministérielle  
par courrier : Rue de Lardenoy – 97100 BASSE-TERRE